



Syndicat National Force Ouvrière
des Cadres des Organismes Sociaux

COMMISSION PERMANENTE PROFESSIONNELLE ENCADREMENT

Compte rendu de la réunion du mercredi 30 juin 2021 (à destination des membres et des adhérents)

Membres présents :

En présentiel : Christophe RABOT (Secrétaire CPPE), Emmanuelle BOYET, Karine GILLARD, Jean-Pierre BARTOLI, Michael SOLLARI

En distanciel : Jean-Philippe BOUREL (membre du BN), Philippe BOROWCZAK

Excusés : Eric GAUTRON, Bruno GASPARINI et Thierry FAIVRE (membres du BN), Jean-Christophe BALSAN (Secrétaire adjoint), Didier TANOY, Françoise SERRES, Thierry LOURME, Valérie DEMARETZ, Yves HERBOUZE

Absents : Christine BARZU, Emmanuel PACHAUD-ESPINOZA

❖ **Intervention et échanges avec Alain GAUTRON**

Le Secrétaire Général salue la CPPE, dernière de la mandature.

L'actualité reste dense en ce début d'été.

- Le SNFOCOS va signer le protocole Ucanss sur l'aide aux aidants familiaux et c'est une fierté pour le SNFOCOS d'avoir mené ces négociations pour obtenir des droits nouveaux pour les salariés de l'Institution.

Cet accord est novateur : maintien du salaire pendant 22 jours et la mise à disposition d'un panier de services tels que notamment des aides au portage de repas, une plateforme téléphonique ...

Le SNFOCOS a proposé de relier la problématique du « Différentiel » à celle des aidants familiaux, ce qui a permis de doubler, à hauteur de 6 millions d'euros, l'enveloppe budgétaire mise sur la table par le Comex Ucanss.

La revalorisation du « Différentiel » sera, au minimum, chaque année de 1% (actuellement cette revalorisation est calculée en fonction de l'index Agirc-Arrco)

Accord signé par FO mi-juillet et l'agrément du Protocole espéré en septembre emportera une date d'application au 01/01/2021.

Pour mémoire les négociateurs pour le SNFOCOS étaient Philippe PIHET, Eric et Chafik, sans l'action syndicale de la délégation du SNFOCOS, il n'y aurait pas eu cet accord « gagnant » pour les salariés de la Sécurité sociale.

- Protocole dérogatoire à l'article 17 dans le cadre du Contact tracing : droit d'opposition de FO et la CGT : donc le Protocole, signé par la CFDT, ne s'appliquera pas.

Pour mémoire, la Confédération FO a soutenu la position du SNFOCOS pour positionner l'assurance maladie au cœur du dispositif du Contact tracing.

Aujourd'hui, la question de l'avenir professionnel au sein de l'institution des 5000 CDD dédiés au « Tracing covid » se pose.

Michael apporte le témoignage des tensions au sein de son organisme, la CPAM 13, en lien avec les problématiques de la mixité télétravail/retour sur site.

Ces problématiques sont partagées par les membres de la CPPE qui expriment leurs situations locales : les problématiques qui se posent concernent le maintien des liens professionnels/syndicaux, les pertes de repères tels qu'ils existaient avant la crise sanitaire, la confusion du télétravail contractuel/télétravail « Covid », la suppression de la prise en charge du diagnostic électrique et la mise en place du Coworking ou Flex-bureau dans certains Protocoles d'accord locaux...

Force est de constater que le Télétravail et l'évolution du métier de Cadre deviennent des sujets centraux pour un syndicat comme le nôtre, ces problématiques font écho à la plateforme revendicative du SNFOCOS pour les Cadres de la Sécurité sociale, plateforme revendicative qui date de 2016 et qui devrait très probablement être adaptée pour prendre en compte les enseignements de cette période qui a modifié, en profondeur, le quotidien des Cadres.

- Journée de mobilisation du 29 juin dans la branche famille : une réussite au vu des taux de grévistes dans de nombreuses Caf, des CPAM ont même fermé leur accueil en soutien !
2 représentants pour les composantes FO : SFOS et SNFOCOS reçus au Ministère, ce qui n'a pas fait plaisir à tout les membres présents dans la délégation intersyndicale ...
- Prise en charge du recouvrement des cotisations AGIR-ARRCO par les URSSAF : la position de certains directeurs reflète la perte des valeurs de la Sécurité sociale au sein des dirigeants de l'Institution.
- Congrès de GUIDEL : changement de Secrétaire Général, dans la continuité .
Alain salue et remercie, de nouveau, la CPPE et son Secrétaire pour les travaux réalisés au cours de son mandat.

La CPP Encadrement remercie Alain pour son engagement et ses actions qui ont porté ses revendications. La sérénité, la confiance et l'efficacité auront été des marqueurs à conserver pour la mandature suivante.

❖ **Bilan de la mandature de la CPP Encadrement**

18 réunions plénières de la CPP Encadrement ont été organisées par le Secrétaire depuis le Congrès de la Rochelle en octobre 2018 avec un bon taux de présentisme, en présentiel jusqu'en mars 2020 et principalement en distanciel depuis, encore plus de 50% pour cette dernière CPPE de la mandature.

Malgré un « turn over » non négligeable depuis le congrès de la Rochelle, une grande majorité des membres a démontré sa motivation et ses compétences pour organiser et formaliser les travaux de la CPPE et apporter tout l'éclairage nécessaire aux décisions du Bureau National du SNFOCOS.

Thèmes de travail principaux :

- Classification des emplois (plateforme revendicative, préparation/suivi des RPN Ucanss...)
- Télétravail (négociations nationales/locales, note thématique de référence...)
- Management en période de crise sanitaire, management « hybride »
- Fiches thématiques (travail à distance, mobilité géographique et fonctionnelle)
- Réflexions pour l'organisation d'une prochaine journée Cadres avec une thématique qui se dessine sur le télétravail

❖ **Perspectives, Congrès de Guidel, souhaits de poursuite du mandat**

La composition de la CCP Encadrement en date du 30 juin 2021 est la suivante :

Secrétaire de la CPPE : Christophe Rabot - Caf de Maine et Loire

Secrétaire adjoint de la CPPE : Jean-Christophe Balsan - Cpam du Morbihan

Jean-Pierre Bartoli - Carsat du Languedoc-Roussillon

Christine Barzu - Cpam des Hautes Pyrenees

Emmanuelle Boyet - Cpam de La Loire

Karine Gillard - Cpam de Paris

Emmanuel Pachaud- Espinosa - Cnam

Yves Herbouze - Cpam des Bouches du Rhone

Mickael Sollari - Cpam des Bouches du Rhone

Philippe Borowczak - Ars des Hauts de France

Thierry Faivre - Caf des Bouches du Rhone

Thierry Lourme – Drsm Hauts de France (Valerie Demaretz)

Didier Tanoh - Cpam des Hauts de Seine

Un tiers de « nouveaux » membres titulaires par rapport à la CPPE élue par la Congrès de la Rochelle, d'où l'importance de constituer une liste de suppléants (non validé par le Congrès) en plus des 12 membres statutaires afin de permettre la continuité et la régularité des activités de la CPPE dans de bonnes conditions tout au long du mandat.

Pour mémoire, la composition de la CCP Encadrement validée par le Congrès de la Rochelle était la suivante :

Secrétaire de la CPPE : Christophe Rabot - Caf de Maine et Loire
Secrétaire Adjoint de la CPPE : Jean-Christophe Balsan - Cpam de L'Orne

Jean-Pierre Bartoli - Carsat du Languedoc-Roussillon (Francoise Serres)

Christine Barzu - Cpam des Hautes Pyrenées

Emmanuelle Boyet - Cpam de La Loire

Karine Gillard - Cpam de Paris

Isabelle Berthonneau - Cnam

Marc-Antoine Nicolai - Caf des Bouches du Rhone

Mickael Sollari - Cpam des Bouches du Rhone (Yves Herbouze)

Philippe Borowczak - Ars des Hauts de France

Thierry Faivre - Caf des Bouches du Rhone

Valerie Demaretz - Cpam du Pas de Calais (Thierry Lourme)

Valerie Grimbert - Cpam des Hauts de Seine

Une idée à mettre en oeuvre en fonction de l'actualité (exemple : sur des thèmes transverses tels que la Classification et le Télétravail) : plus de temps de réflexions communes entre les différentes CPP du SNFOCOS, l'utilisation des outils de réunions en distanciel peut le permettre sans coût supplémentaire pour le syndicat

Les candidatures proposées par les régions PACA (3 membres) et Hauts de France (3 membres) ont été reçues, Christophe invite l'ensemble des membres de la CPP Encadrement à confirmer leur candidature pour la prochaine mandature (candidatures à valider par le Congrès de GUIDEL).

Christophe sollicite, au sein des membres de la CPPE, l'expression de souhaits de candidature pour prendre en charge le secretariat de la CPPE, sa candidature pour intégrer le Bureau National étant soumise à la validation du Congrès de Guidel.

Fin de la réunion à 12h25

Le secrétaire de la CPPE

Christophe Rabot

Siège Social : 2, Rue de la Michodière - 75002 PARIS - Tél 01.47.42.31.23